

1789 : Une Révolution philosophique

(Hegel et la Révolution française)

" On a dit que la Révolution française est sortie de la philosophie et ce n'est pas sans raison que l'on a appelé la philosophie sagesse universelle " (Hegel)

On connaît le panégyrique que le Philosophe nous a laissé de la Révolution française et plus particulièrement de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, à quoi il résume celle-ci dans ses *Leçons sur la Philosophie de l'Histoire*.

" La pensée, le concept du droit se fit tout d'un coup valoir et le vieil édifice d'iniquité ne put lui résister. Dans la pensée du droit, on construisit donc alors une constitution, tout devant désormais reposer sur cette base. Depuis que le soleil se trouve au firmament et que les planètes tournent autour de lui, on n'avait pas vu l'homme se placer la tête en bas, c'est-à-dire se fonder sur l'idée et construire d'après elle la réalité. Anaxagore avait dit le premier que le $\nu\omicron\delta\varsigma$ gouverne le monde ; mais c'est maintenant seulement que l'homme est parvenu à reconnaître que la pensée doit régir la réalité spirituelle. C'était donc là un superbe lever de soleil. Tous les êtres pensants ont célébré cette époque. Une émotion sublime a régné en ce temps là, l'enthousiasme de l'esprit a fait frissonner le monde, comme si à ce moment seulement on en était arrivé à la véritable réconciliation du divin avec le monde."¹

Texte fréquemment cité, commenté ou interprété, voire critiqué² ; pas toujours néanmoins correctement entendu ou lu.

Glosant après d'autres sur ces lignes, nous voudrions, à l'occasion du bicentenaire de la Révolution française, et à la suite du philosophe –" le seul Allemand qui ait jamais compris la Révolution française " selon Taine et Renan³-, dont nous nous démarquerons néanmoins parfois sur tel ou tel détail, souligner la valeur exemplaire (paradigmatique) de cette dernière. Événement *particulier*, ayant eu lieu sur la scène historique, référentiel donc à des conditions économiques, politiques et idéologiques spécifiques, elle fut/est en effet, en même temps, un « moment » *universel*, car chargé d'un sens qui éclaire rétrospectivement tous les moments historiques antécédents dont il constitue en quelque sorte l'achèvement ou la fin et s'écrit ainsi comme un texte philosophique, le propre de celui-ci résidant dans sa réflexivité ou téléologie. Partant on le jaugera uniquement à l'aune de telles catégories.

Aussi il sera ici davantage question de Philosophie de l'Histoire que d'histoire événementielle. Mais l'Histoire véritable n'est-elle pas en son fond philosophique (idéelle ou rationnelle), dès lors qu'elle est histoire humaine et donc signifiante et non une chronique accidentelle ? Plus généralement on postulera que "ce qui rationnel est réel, et ce qui est réel est rationnel"⁴, ce qui constitue la moindre des hypothèses pour quiconque entend «intelliger» quoi que ce soit, au lieu de l'admettre purement et simplement et de s'incliner devant lui, en invoquant l'inexplicable ou l'irrationnel, soit en se retranchant derrière la fausse modestie des frontières de notre –de son plutôt- esprit qui, en prétendant dessiner scrupuleusement les limites de ce dernier, les a en fait déjà transgressées.

¹ Toute citation non précédée ou suivie d'un nom d'auteur est de Hegel. Ici *Ph.H.* pp. 339 et 340 (Vrin)

² vide J. Ritter, *Hegel et la Révolution française* (Paris 1970) ; J. Habermas, *Hegel critique de la Rév. fr.* in *Théorie et Praxis* I. (Paris 1975) et E. Weil, *Hegel et le concept de la Rév.* in *Philo. et Réalité* (Paris 1982) et *L'influence de la Rév. fr. sur la pensée européenne* in *Essai sur la nature, l'histoire et la politique* (Lille 1999)

³ in *Archives de philosophie* 4. 1970 p. 673 ; sur les Allemands et la Révolution française, cf. les textes traduits et présentés par J. Lefebvre in *La Révolution française vue par les Allemands* (Lyon 1987) et B. Bourgeois et J. D'Hondt dir., *La Philosophie et la Révolution française* (Vrin 1993)

⁴ *Ph.D.* Préf. et E. Introd. § 6 R.

I. La Révolution comme fait historique

Événement typiquement français dans sa genèse immédiate et son déroulement particulier, "la grande révolution française" (Comte) n'eût pu se produire "ailleurs qu'en France" (Tocqueville). Elle fut d'ailleurs aux *Origines de la France contemporaine* (Taine), dont elle a « modelé » la mentalité et les institutions, particulièrement les organes administratifs et politiques⁵. Rappeler ces truismes revient à énoncer le caractère singulier (différent) de tout fait historique, sans lequel rien n'arriverait jamais dans l'histoire, tout n'y étant qu'une éternelle répétition du même.

La singularité visée se caractérise, dans le cas précis, par la brutalité ou la soudaineté – "tout d'un coup" – et surtout par la radicalité du projet révolutionnaire : destruction de l'ordre politique ancien et reconstruction *ab novo* – "désormais" – de la société sur une autre "base"⁶. Marx évoquait "le gigantesque coup de balai de la Révolution française du XVIII^e siècle"⁷. Certes ces deux traits se retrouvent nécessairement dans toute révolution, pour autant que celle-ci signifie, dans un premier temps du moins, rupture avec le passé et inauguration d'une nouvelle ère historique.

Mais il faut croire qu'ils furent plus accusés en France qu'ailleurs, pour avoir été retenus comme les caractéristiques propres de la Révolution française par tous les observateurs étrangers, qu'ils en fussent les admirateurs, comme le naturaliste et ethnologue l'allemand Forster pour qui "la Révolution doit être effectivement considérée comme une œuvre de la justice naturelle"⁸, ou les adversaires, tel l'anglais Burke qui, au début de ses *Réflexions sur la Révolution en France*, datant de 1790 – dont Forster a fait la recension critique, et dans lesquelles son auteur se livre à une comparaison entre la Révolution anglaise de 1688 et la Révolution française de 1789 –, qualifiait déjà celle-ci de "la plus étonnante qui se soit produite jusqu'ici dans le monde"⁹. Cet extrémisme ou radicalisme sera poussé à son comble lors de la Terreur de 1793-1794 qui mettra en œuvre le projet de "Révolution sociale intégrale ou totale" (Saint-Just¹⁰), mais il fut déjà manifeste dans la rédaction de la *Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen* d'août 1789, geste le plus significatif, parce que le plus durable dans ses effets, nous en vivons encore aujourd'hui, de la Révolution, au point qu'il en est devenu le symbole le plus avéré.

Faisant suite à l'abolition des privilèges féodaux du 4 Août, la *Déclaration* du 26 août se devait de repenser entièrement le Droit et d'asseoir les rapports sociaux sur une toute autre base que les relations de dépendance personnelle. Écartant d'emblée toute garantie externe, qu'elle soit religieuse (Dieu) ou naturelle (Sang), les Révolutionnaires récuseront "toute autorité de la foi religieuse", entendant donner à "l'État un principe intellectuel"¹¹ pur. Aussi ne chercheront-ils, à l'instar de Kant, "ni dans le ciel ni sur la terre, de point d'attache ou de point d'appui"¹² mais se fonderont "désormais sur des principes simples et incontestables"¹³, issus du seul concept du Droit, tel qu'il avait été au préalable thématiquement par "Rousseau" dans *Le Contrat Social ou Principes du Droit politique*, publié en 1762 à Amsterdam.

"Une fois parvenues au pouvoir ces abstractions nous ont offert le spectacle le plus prodigieux qu'il nous ait jamais été donné de contempler depuis que l'humanité existe : la tentative de recommencer entièrement la constitution d'un État en détruisant tout ce qui existait et en s'appuyant sur la pensée afin de donner pour fondement à cet État ce que l'on supposait être rationnel."

⁵ Comte, *C.P.P.* 57^e Leç. ; Tocqueville, *A.R.R.* Concl. et Taine, *op. cit.* Préf.

⁶ *Ph.H.* pp. 267 et 340 ; cf. égal. *E.* III. § 394 Add. p. 425 et *Corresp.* I. p. 130

⁷ *La Guerre civile en France* 1871 III.

⁸ *Geschichte der Engl. Litt. Von Jahre 1790* in *Werke* III p. 326 (Frankfurt a. M. 1970)

⁹ *Reflections* p. 11 ; cf. égal. p. 91 (The Liberal Arts Press N.Y. 1955)

¹⁰ *Discours* 26 fév. 1794

¹¹ *Ph.H.* pp. 337 et 339 ; cf. égal. *H.Ph.* Introd. pp. 144 - 145

¹² *F.M.M.* p. 145

¹³ *Déclaration Droits Homme et Citoyen* Préambule

Telle est l'originale radicalité de la *Déclaration des Droits de l'Homme*, radicalité qui faisait frémir Burke et ultérieurement Taine : répudiation de toute Tradition, reconstruction purement théorique ou a priori du Droit, soit " transformation de l'État, en partant du concept du droit " .

Succédant à des siècles d'" institution divine de la souveraineté " quasi indiscutée, ce fut là " une immense découverte concernant ce qu'il y a de plus intérieur et la liberté " . On interprétera cette découverte méthodologique antécédente à toute transformation politique, comme une subordination de toute modification pratique à une mutation mentale ou spirituelle, voire comme une substitution de la philosophie (raison) à l'expérience (historique).

"Une révolution silencieuse et secrète doit avoir précédé dans l'esprit de l'époque les révolutions qui se manifestent au grand jour."¹⁴

Et la dite substitution fut proprement renversante, puisqu'il s'agissait non plus de partir du monde tel qu'il est, pour proposer d'après lui des droits ou des idéaux jugés praticables mais au contraire de promulguer ou prescrire a priori des Droits ou des Idéaux auxquels "la réalité" devrait volens nolens se plier et donc d'obliger " l'homme [à] se placer la tête en bas " .

Ce que Platon avait posé dans *La République* comme simple hypothèse heuristique ou comme principe idéal, valable pour une cité elle-même idéale, "État de beauté (*Callipolis*)"¹⁵, le gouvernement des philosophes, devient en 1789 la norme du droit positif lui-même.

"La conscience du spirituel constitué désormais essentiellement le fondement et le pouvoir est passé ainsi à la philosophie. On a dit que la Révolution française est sortie de la philosophie, et ce n'est pas sans raison que l'on a appelé la philosophie sagesse universelle car elle n'est pas seulement la vérité en soi, en tant que pure essence, mais aussi la vérité en tant qu'elle devient vivante dans le monde réel. Il ne faut donc pas s'élever là contre quand on dit que la Révolution française a reçu sa première impulsion de la philosophie."

Kant avait également noté le caractère philosophique ou systématique de l'œuvre de la Constituante et ce dans le fréquent usage que celle-ci avait fait " du terme d'*organisation* "¹⁶ dans la rédaction de ce qui allait devenir la Constitution de 1791.

Mais plus encore que dans son Préambule ou dans ses conséquences, c'est dans le détail même de son écriture qu'éclate au grand jour l'essence philosophique ou radicale de la *Déclaration des Droits de l'Homme*, et ce tout d'abord dans la forme universaliste des énoncés de ses premiers articles. C'est à l'Humanité tout entière – " les hommes [en général] " (art. 1^{er}), " Le but de toute association politique " (art. 2), " Le principe de toute souveraineté " (art. 3 ; nous soulignons)- qu'entendent en effet s'adresser " les représentants du peuple français ", s'octroyant un privilège, semble-t-il exorbitant, mais bien dans la nature de l'esprit français : "Du *Discours de la Méthode* qui est comme la déclaration des droits de la raison, à la *Déclaration des Droits de l'Homme* qui est un peu l'application politique du cartésianisme, l'esprit français légifère dans l'universel" (R. Grousset¹⁷).

On retrouve la même radicalité dans le contenu des articles que l'on peut au demeurant résumer à la devise *Liberté et Égalité*, telle qu'elle ressort du 1^{er} article de la *Déclaration* : "les hommes naissent libres et égaux en droits". Or celle-ci n'est somme toute que l'explicitation du Droit idéal ou « naturel » qui renvoie nécessairement, fût-ce implicitement, à un Accord ou *Contrat* et donc à la Liberté (et) Égalité, par opposition à la contrainte et inégalité, constitutives elles des ou inhérentes aux droits existants ou positifs –" Dans le fait, les lois sont toujours utiles à ceux qui possèdent et nuisibles à ceux qui n'ont rien ;" (Rousseau¹⁸)- dont les Révolutionnaires contestent ainsi la légitimité ou le bien fondé.

" Le but de la société même est politique, celui de l'État (cf. *Droits de l'Homme et du Citoyen*, 1791), à savoir maintenir les droits naturels, or le droit naturel, c'est la liberté et la détermination subséquente en est l'égalité des droits devant la loi."

¹⁴ *Ph.D.* § 258 R. ; *Ph.H.* pp. 341-342, 339 et *Frag^{is} période Berne* p. 96 ; cf. égal. *Rel. Scept. avec Philo.* p. 97

¹⁵ *op. cit.* V. 472 e et VII. 527 c

¹⁶ *C.F.J.* § 65 note I.

¹⁷ *Mesure de la Civilisation in Bilan de l'Histoire* p. 58 (Paris 1946)

¹⁸ *Contrat social* I. 9. note

C'est donc à une critique foncière du " droit existant "¹⁹ et de la société de leur temps que se sont livrés les Représentants du Peuple français, entendant rebâtir le Droit à nouveaux frais, tout comme les philosophes partent d'une remise en cause générale de " toutes les opinions " ou savoirs antérieurs et se proposent de " commencer tout de nouveau dès les fondements "²⁰.

Ainsi on pourrait tout aussi bien qualifier " la Révolution " de " la Fondation " et conclure qu'elle inaugure une Époque entièrement nouvelle ou inédite de l'Histoire dans son ensemble, celle de " l'avènement de la Loi " (Michelet²¹) ou du règne de la Liberté absolue.

" Cette substance indivise de la liberté absolue s'élève sur le trône du monde sans qu'une puissance quelconque soit en mesure de lui résister."

Il est vrai qu'un tel motif ou "principe" est également apparu "en Allemagne", essentiellement dans "la philosophie kantienne"; cependant, outre que Kant fut lui-même précédé par Rousseau –"Les lumières passèrent de France en Allemagne"- et non l'inverse, ce principe demeura purement théorique chez "les Allemands", alors que "les Français ont été les seuls à chercher à le réaliser"²². " Nous sommes les premiers et les seuls qui donnons à la nôtre [Révolution] pour bases, les saintes lois de l'Égalité " se flattaient déjà les Conventionnels²³, non sans une bonne raison. Plus, Kant qui ne cessera de rendre hommage au penseur français: "C'est Rousseau qui m'a désabusé. ... Rousseau le premier de tous ... "²⁴, ne fera d'ailleurs que reprendre dans sa *Doctrine du Droit*, les Principes (concepts) fondamentaux de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*: Liberté et Égalité, ce qui habilitera Marx à voir dans la " philosophie [politique] de Kant ... la théorie allemande de la Révolution française "²⁵.

Pourquoi en France seulement ? On peut certes invoquer l'origine et le tempérament français et dire que les Français -des Francs, une ethnie amoureuse de la liberté et vérité (*franchise*)- sont naturellement portés à "aller au delà même des extrêmes" (Kant²⁶) ou "ont la tête chaude". Mais on ne saurait se contenter d'une telle généralité psychologisante qui, juste en soi, ne nous permet nullement de comprendre la spécificité historique du phénomène en cause, faute de préciser suffisamment ses conditions particulières d'apparition. Or celles-ci sont multiples voire "innombrables" et relèvent de tous les ordres de la structure sociale française de l'époque. En premier lieu l'on mettra en avant la situation économique de la France d'alors, soit "la misère" des classes défavorisées et son corollaire le " luxe " et les " privilèges " des grands ou des nantis, en dépit des coups que leur avait déjà portés Richelieu dans la première moitié du XVIII^e. Dans l'ordre politique ensuite l'on rappellera principalement " l'oppression "²⁷ du peuple et l'incapacité ou le refus affirmé du pouvoir en place de promouvoir les réformes nécessaires. Fichte avait déjà fait de cette dernière cause le facteur déterminant de la Révolution française. " Mais cet établissement d'une constitution intérieure fondée sur la justice et l'affranchissement du premier peuple qui devient vraiment libre est la conséquence nécessaire de l'oppression sans cesse croissante exercée par les classes dirigeantes sur les classes dominées, jusqu'au jour où la situation devient intolérable."²⁸ Enfin l'on notera les facteurs purement idéologiques, en soulignant surtout le caractère dominant de l'Église " catholique " (romaine), c'est-à-dire d'une religion (croyance) beaucoup plus attachée aux dogmes et à la tradition que la religion protestante.

¹⁹ *Ph.H.* pp. 338 et 339

²⁰ Descartes, *1^{ère} Méditation*

²¹ *Hist. Rév. franç.* I pp. X et 21 (Pléiade)

²² *Ph.H.* pp. 337 et 338

²³ *Révs de Paris* (Séances Convention nat.), cité par Jaurès, *Hist. socialiste Rév. franç.* pp. 265-7 (Paris 1970)

²⁴ *Observations sur le sentiment du beau et du sublime* p. 66 (Vrin)

²⁵ *Œuvres* III. Philo. p. 224 (Pléiade)

²⁶ *Anthrop.* p. 156

²⁷ *Ph.H.* p. 338 ; *H.Ph.* VII. p. 1852 ; *Ph.D.* § 115 R. et *Ph.H.* pp. 339-340

²⁸ *La Destination de l'Homme* III. p. 232 (10-18)

Autant de raisons qui, empêchant une réforme en douceur de la société, rendirent nécessaires la chute brutale ou violente de l'Ancien Régime, vécu comme injuste par ses victimes et par ceux qui, parmi les privilégiés, étaient conscients de la victoire inéluctable de "l'esprit nouveau".

" Tout le système de l'État apparut comme une unique injustice. Le changement fut nécessairement violent parce que la transformation ne fut pas entreprise par le gouvernement."

Dans cette énumération des causes ou plutôt des conditions de la Révolution on n'omettra pas des motifs d'ordre mental –étant entendu qu'ils ne sont d'une certaine façon que l'expression des raisons politiques-, l'inconscience, l'obstination voire le simple orgueil ou égoïsme de la majorité des membres de la classe dirigeante, qui purent retarder cette victoire mais qui par là-même ne firent qu'exacerber son caractère violent ou révolutionnaire.

" La révolution française a été rendue inévitable par la rigide obstination des préjugés, surtout par l'orgueil, par une complète insouciance, par l'avidité."

Tels furent les différents facteurs susceptibles d'expliquer pourquoi en 1789 la Révolution a éclaté en France et en France uniquement, du moins sous cette forme.

Suffisent-ils néanmoins à comprendre pleinement de celle-ci et à la rendre inconcevable partout ailleurs à ce moment ? En d'autres termes la Révolution française doit-elle être conçue comme un phénomène particulier à la France, propre au seul génie métaphysique français, comme le voudrait Burke, pour qui métaphysique rime avec fanatique ? Si tel était le cas, l'évènement en question s'inscrirait bien dans la chronique française mais nullement dans l'Histoire universelle et constituerait un accident ou une péripétie mais non un fait historique. Pourtant la Révolution a eu des répercussions bien au-delà des frontières du pays qui l'a vue naître, ce dont témoigne l'ouvrage même de Burke, écrit précisément en réaction à l'accueil favorable que les slogans révolutionnaires trouvaient en Angleterre. Preuve donc qu'elle concerne non seulement l'histoire locale, mais l'Histoire en général dont elle forme au demeurant le " dernier stade "²⁹ ou la fin, non point cependant au sens d'un achèvement définitif, mais à celui d'une époque où la finalité historique prend conscience d'elle-même.

II. La Révolution comme Sens de l'Histoire

Le simple fait que les idées révolutionnaires aient "trouvé un écho dans les esprits" européens du moment prouve que ces dernières ne furent pas de simples prétentions françaises subjectives mais avaient, ont encore, une valeur objective. L'universel qu'elles visent s'en trouve ainsi légitimé. Comment sinon auraient-elles pu intéresser d'autres sujets que les Français ? On se doit donc de dépasser l'interprétation de la Révolution française comme événement historique particulier, pour l'insérer dans une trame plus vaste qui seule en assure la pleine intelligibilité et dont en retour elle éclaire la signification profonde de par sa portée fondamentale. "Nous devons examiner maintenant la Révolution française au point de vue de l'Histoire universelle, car en son fond, cet événement a une portée universelle."³⁰

Son idéalité transmue cet accident en véritable paradigme de l'Histoire qui prend ses racines en-deçà du lieu où il s'est produit et a des répercussions qui s'étendent au-delà de ce dernier.

Refonte totale du Droit, cette Révolution ou, ce qui revient au même, la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, semble ne toucher que ce que d'aucuns appellent un peu vite une superstructure sociale ou des rapports seulement formels entre les hommes, sans se rendre compte que le Droit, en définissant les relations entre les hommes, forme la condition de possibilité d'une société humaine structurée par des normes ou lois universelles, dans sa différence avec un groupement animal, soumis lui aux seules contraintes biologiques particulières à une espèce.

²⁹ *Ph.H.* p. 340 ; *H.Ph.* VI. p. 1725 et *Ph.H.* p. 337

³⁰ *Écrits pols.* pp. 132, 255 (Éds. Champ Libre) et *Ph.H.* p. 343

" L'animal ne se « *rappelle* » à rien et n'a absolument aucune relation. Pour l'animal, ses rapports avec les autres animaux n'existent pas en tant que rapports " (Marx³¹). En transformant les hommes en citoyens, le Droit est à la base de tout État humain par opposition à un état ou plutôt un fait naturel. Révolutionner le Droit revient donc en réalité à révolutionner le fondement de la coexistence humaine.

Encore entendra-t-on mieux le mot «révolution» dont on limite souvent le sens à celui de rupture, oubliant sa signification, pourtant la plus obvie, de retour à, ou de réflexion de soi-même.

"Toutes les révolutions, dans les sciences non moins que dans l'Histoire du Monde, proviennent seulement du fait que l'Esprit, pour se comprendre et s'appréhender maintenant soi-même, pour se posséder, a changé ses catégories, en se concevant plus véritablement, plus profondément plus intérieurement et plus adéquatement."

Or il est clair que, sauf à présupposer une humanité pré-juridique, ce qui reviendrait à dire une humanité pré-humaine, la Révolution française n'a pu instaurer un Droit que les sociétés auraient totalement ignoré antérieurement, elle relèverait autrement d'un miracle inintelligible. Pour se confirmer et valider, elle-même à dû se « répéter » en 1830 et surtout en 1848.

" D'ailleurs une révolution politique est, en général, sanctionnée par l'opinion des hommes quand elle se renouvelle. C'est ainsi que Napoléon succomba deux fois et que l'on a chassé deux fois les Bourbons. La répétition réalise et confirme ce qui au début paraissait seulement contingent et possible."

Depuis que l'Homme est homme, depuis le « début », inassignable, de l'Histoire donc, les sociétés humaines se sont nécessairement ordonnées autour d'un « droit » oral ou écrit. Et dans la mesure où il s'agissait bien de Droit et non de Force, incompatible avec un authentique rapport humain, celui-là reposait nécessairement sur un consensus ou un acte volontaire et non sur la violence ou une réaction physique constitutives elles des liens animaux. Tout droit vise ainsi la Liberté ou l'Autonomie, seule fin attribuable à la volonté humaine, qui sinon se confondrait avec la simple impulsion naturelle, inévitablement hétéronome.

"La volonté absolue consiste à vouloir être libre. La volonté qui se veut elle-même, est le fondement de tout droit et de toute obligation et par suite de toutes les lois du droit, de tous les commandements, de tous les devoirs et de tous les engagements imposés. La liberté de la volonté, comme telle, est le principe et le fondement substantiel de tout droit, et elle est droit absolu, en soi et pour soi éternel, et le droit suprême, en tant que des droits autres, particuliers, sont placés à côté de lui : elle est même ce par quoi l'homme devient homme, donc le principe fondamental de l'esprit."³²

En inscrivant la liberté et l'égalité parmi " les droits ... inaliénables et sacrés de l'homme " (*Déclaration*), les Révolutionnaires français n'ont à proprement parler rien découvert ou trouvé, mais, et c'est déjà énorme et amplement méritoire, ils ont «re-découvert»ou «re-trouvé» le principe philosophique (rationnel - substantiel) immuable, et cependant jamais explicité avec tant de clarté dans les lois antécédentes du Droit, soit dans le Passé des Hommes. Telle fut l'Œuvre véritablement philosophique (métaphysique) de la Révolution française : Retour aux Principes ou aux Fondements (Sources) du Droit. " Je définis la Révolution, l'avènement de la Loi, la résurrection du Droit, la réaction de la Justice " (Michelet³³). Ce retour signifie retour à la Raison, car "la loi, en général, est la raison humaine" (Montesquieu³⁴), et corrélativement à l'essence de l'Homme.

Grâce à lui, c'est aussi bien "*L'Esprit des Lois*" de Montesquieu –dont, entre parenthèses, le tricentenaire de la naissance coïncide avec le bicentenaire de la Révolution française- que le "*Contrat Social*" de Rousseau, sans compter le "*Discours de la Méthode*" de Descartes³⁵, qui nous sont devenus concrètement intelligibles, comme le rappelait justement le conventionnel Lakanal : " C'est en quelque sorte la Révolution qui nous a expliqué le *Contrat Social* "³⁶.

³¹ *Idéol. all^{de}* in *op. cit.* p. 1061

³² *E. II.* § 246 Add. et *Ph.H.* pp. 242 et 337

³³ *Hist. Rév. franç.* Introd. p. 21 (nous soulignons)

³⁴ *Esprit des Lois* I. 3.

³⁵ *H.Ph.* VI. p. 1723 ; *Ph.D.* § 258 et *Ph.H.* p. 336

³⁶ cité par J. Hyppolite, *La signification de la Révolution française dans la Phénoménologie de Hegel* p. 215 in *La Rév. de 1789 et la Pensée moderne.* Revue philo. 1940 (PUF)

Sur le chemin d'une telle redécouverte, ils ont eu nécessairement des prédécesseurs autres que les seuls philosophes français, à commencer par les Grecs, " le point lumineux de l'Histoire ", qui, à l'aube de l'Histoire, avaient déjà posé la Raison au fondement de toute la Réalité : "Anaxagore avait dit le premier que le $\nu\omicron\varsigma$ gouverne le monde" ; d'autres Grecs le rediront. Plus en rapport avec " la réalité spirituelle " ou historique, l'Idée platonicienne de l'Égalité avait anticipé l'Idéal révolutionnaire de la Loi qui, en retour, justifie le " véritable sens "³⁷ de "La République de Platon" (Kant³⁸) et de son exigence d'une réorganisation rationnelle de la Cité. En se réclamant des Anciens, Grecs et Romains -" La Révolution française s'entendait comme une Rome recommencée " (Benjamin³⁹)- les Révolutionnaires français rendront un juste dû à ceux qui, de loin, avaient préparé leur œuvre : " Les droits étaient dans la tête de Solon " (Saint-Just⁴⁰).

Mais ce qui chez les Grecs, et au-delà d'eux, ne fut qu'une revendication, et une revendication de surcroît limitée, puisqu'elle ne s'adressait qu'à une partie de l'Humanité, les Grecs eux-mêmes, et parmi eux, à une classe uniquement, les citoyens, devint en 1789 une forme inscrite dans le droit positif, proclamée à l'échelle universelle, et connut même un début de réalisation, avec l'abolition des privilèges aristocratiques. Rétroactivement l'exigence grecque/platonicienne peut apparaître, " maintenant seulement ", comme la norme éternelle de toute constitution et partant comme le sens ou la fin de l'Histoire.

" L'idée d'une constitution en harmonie avec le droit naturel des hommes, c'est-à-dire dans laquelle ceux qui obéissent à la loi doivent aussi, réunis en corps, légiférer, se trouve à la base de toutes les formes politiques ; et l'organisme général qui, conçu en conformité avec elle, selon de purs concepts de la Raison, s'appelle un *idéal platonicien* (*Respublica noumenon*), n'est pas une chimère, mais la norme éternelle de toute constitution politique en général, ... " (Kant⁴¹).

1789 marque ainsi l'apparition d'un " nouveau soleil " (Goethe, *Hermann et Dorothee*, Clio) ou un " superbe lever de soleil " de l'Histoire, soit un renouvellement effectif de celle-ci, et non une simple répétition, à l'image de la translation terrestre.

Comme chaque lever de soleil, le lever du soleil révolutionnaire n'est nullement une pure naissance, mais bien une renaissance s'inscrivant dans la permanente Révolution de l'Histoire dont elle révèle en retour le sens global : ad-venir de la Liberté (et) de l'Égalité.

" L'histoire universelle est le progrès de la conscience de la liberté – progrès dont nous avons à reconnaître la nécessité. "

Ce sens n'a pu en effet devenir manifeste qu'à partir du moment où l'on a pris conscience de la liberté de " tous les hommes " sans distinction. Or une tel savoir, inconnu des " Orientaux ", des " Grecs " et des " Romains ", n'a véritablement émergé que lors de la proclamation claire et explicite de cette liberté dans " les célèbres *Droits de l'homme et du citoyen* de l'époque récente ". Ce fut donc bien un moment privilégié de l'Histoire, moment de l'occidentalisation ou plutôt de l'universalisation de la Liberté et en conséquence de l'Histoire.

" La liberté devient un état du monde, elle se raccorde à l'histoire du monde, dont elle devient une époque. "

Une telle époque méritait assurément une célébration particulière et Hegel, étudiant, aurait avec son ami Schelling, planté un arbre de la liberté dans un pré des environs du Stift de Tübingen.

Auparavant nul ne s'y était déjà trompé, et surtout pas " tous les êtres pensants " qui ont vécu ces " années, les plus riches que l'histoire ait jamais connues "⁴² et y avaient pareillement salué, avec " une sympathie d'aspiration qui frise l'enthousiasme " (Kant) l'avènement du Projet historique même. " Car cet événement est trop important, trop mêlé aux intérêts de l'humanité, et d'une influence trop vaste sur toutes les parties du monde, pour ne pas devoir être remis en mémoire aux peuples à l'occasion de circonstances favorables et rappelé lors de la reprise de nouvelles tentatives de ce genre ; car dans une affaire aussi importante pour l'espèce humaine, il faut bien que la constitution projetée atteigne enfin à un certain moment cette solidité que l'enseignement d'expériences répétées ne saurait manquer de lui donner dans tous les esprits. " (idem⁴³)

³⁷ *Ph.H.* pp. 72, 23-340 et *H.Ph.* V. p. 1049

³⁸ *C.R.P.* p. 318 (G-F)

³⁹ *Thèses sur la philo. l'hist.* ; cf. Marx, *La S^{te} fam.* in *op. cit.* p. 560 et *Le 18 Brum.* p. 438 in *Œuvres IV Pol.* 1

⁴⁰ *Discours const. franç.* in *Théorie politique* p. 188 (Seuil)

⁴¹ *Le Conflit des Facultés* p. 176 in *La Philo. de l'Histoire* (Gonthier-Médiations)

⁴² *Ph.H.* p. 28 (cf. *Phén. E.* Préf. p. 12) ; *É.P.* p. 240 et *H.Ph.* VI. p. 1719 ; J. Hoffmeister, *D.H.E.* p. 430 et *É.P.* p. 256

⁴³ *Le Conflit des Facultés* in *op. cit.* pp. 171 et 173-174

A propos du philosophe de Königsberg rappelons l'anecdote rapportée par Michelet dans son *Histoire de la Révolution française*: "Soixante ans durant, cet être tout abstrait, sans rapport humain, sortait juste à la même heure, et sans parler à personne, accomplissait pendant un nombre donné de minutes précisément le même tour, comme on voit aux vieilles horloges des villes l'homme de fer sortir, battre l'heure, et puis rentrer. Chose étrange, les habitants de Königsberg virent (ce fut pour eux un signe des plus grands événements) cette planète se déranger, quitter sa route séculaire ... On le suivit, on le vit marcher vers l'ouest, vers la route par laquelle venait le courrier de France ...".

On se souviendra également qu'après avoir écrit en 1794 son *Projet de Paix perpétuelle* entre les États, Kant fut contacté par les Révolutionnaires français, dont Sieyès, qui pensaient que "l'étude de cette philosophie par les Français serait un complément de la Révolution" (Ch. Thérémin)⁴⁴. En quoi ils ne s'abusaient aucunement, ces deux œuvres répondant à une logique similaire, bien que dans des registres distincts.

Avant Kant, Fichte, dans ses *Considérations sur la Révolution française*, datant de 1793, avait déjà célébré la valeur exemplaire ou universelle de la dite Révolution.

"La Révolution française intéresse, ce me semble, l'humanité tout entière ... C'est ainsi que la Révolution française me semble être un riche tableau sur ce grand texte : les droits de l'homme et la dignité de l'homme."

Il envisagea d'ailleurs, pendant un certain temps, de prendre la citoyenneté française - dont Schiller s'était vu gratifié en août 1792 par l'Assemblée législative-, lui qui se fit ultérieurement le chantre du nationalisme allemand⁴⁵.

Un peu plus tard, Marx, bien que pour des raisons différentes, soulignera la "portée universelle ... [de la] Révolution française" et qualifiera celle-ci de "la plus colossale des révolutions qu'ait connue l'histoire" ; Engels quant à lui ne cessera de la baptiser "la Grande Révolution". En dépit de ses prémisses matérialistes, l'auteur du *Capital* assignera à l'Histoire la même finalité idéale que les Révolutionnaires français : la constitution d'un "Royaume de la Liberté". Sa propre théorie peut être considérée comme l'héritière de l'idéologie révolutionnaire française, comme l'avait noté son compagnon mais aussi bien lui-même dans *La Sainte famille*⁴⁶. L'humanité ne saurait tendre que vers sa propre autonomie ou reconnaissance.

En résumé, moment historique particulier, la Révolution française, en faisant coïncider le Droit idéal («naturel») avec le droit historique (positif), fournit un fil conducteur ou une grille de lecture de l'Histoire, qui permet d'en déchiffrer le sens comme procès d'universalisation de la Liberté. Elle « transcende » ainsi la modalité d'un événement particulier, pour acquérir le statut d'un véritable paradigme de l'Histoire, dont il est permis d'affirmer qu'il appartient tout autant à l'" Histoire prophétique de l'Humanité " (Kant) qu'à l'histoire concrète.

D'un tel point de vue, elle signifie l'incarnation du " Royaume de Dieu sur Terre " (idem⁴⁷), soit " la véritable réconciliation du divin avec le monde ".

" Les deux mondes sont réconciliés ; le ciel est descendu et transporté sur la terre ".

Bref elle énonce " le dernier mot de l'histoire "⁴⁸. Est-ce dire qu'avec la Révolution française, ce dernier mot ait été effectivement et définitivement proféré et qu'il ne nous resterait plus rien à dire ou à faire d'important depuis ?

⁴⁴ Michelet in *op. cit.* III. 12. p. 415 et Thérémin in *La Révolution de 1789 et la pensée moderne* p. 283

⁴⁵ *op. cit.* pp. 79 et 276 ; cf. *Lettres et témoignages sur la Révolution française* (Vrin) et *Discours à la nation all^{de}*

⁴⁶ *Crit. Philo. pol. Hegel* p. 934 ; *Idéol. all^{de}* p. 1161 ; *L. Feuerbach ; Soc. utop. et Soc. scient.* Préf. éd. angl. ; *Capital* III. 3. p. 198 (Éds. Sociales) ; *Anti-Dühring* Introd. et *op. cit.* p. 565

⁴⁷ *Conflit Facultés* 3^e Sec. 7. in *op. cit.* p. 172 et *Religion dans les limites de la simple raison* 3^e partie 1^{ère} sec.

⁴⁸ *Phén. E.* t. 2 p. 129 et *Raison dans l'Histoire* p. 296

III. La Révolution comme Histoire sans fin

Issue de la Pensée ou de la Philosophie, et plus spécifiquement de la philosophie des Lumières, la Révolution française est nécessairement tributaire de celle-ci. Or il s'avère que cette dernière, quels que soient ses mérites, demeure une pensée abstraite ou incomplète.

" Mais cette philosophie n'est d'abord que pensée abstraite, non compréhension concrète de la vérité absolue, ce qui est une différence immense ".

La *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, fille du *Contrat Social* de Rousseau, repose en effet sur des "principes philosophiques tout à fait abstraits" : "La liberté et l'égalité". Car, en proclamant l'égalité de tous, on met entre parenthèses les multiples et riches différences naturelles et sociales entre les hommes. Or, celles-ci étant la condition même de toute œuvre concrète ou positive, on empêche du coup toute réalisation individuelle déterminée. En nivelant les êtres, ce "fanatisme de la pensée abstraite ... [ou] de la liberté" ne peut générer qu'une opération négative, celle de la destruction.

La liberté universelle ne peut donc produire ni une œuvre positive ni une opération positive ; il ne lui reste que l'opération négative ; elle est seulement la *furie* et la destruction.⁴⁹

A. Comte n'hésitera pas à dénoncer pareillement " la métaphysique révolutionnaire "⁵⁰. Malgré ses partis pris et ses préjugés, E. Burke n'était pas entièrement infondé à taxer la Révolution française de " scène tragi-comique monstrueuse " et de prédire dès 1790 l'établissement de " la plus terrible et arbitraire tyrannie jamais connue d'une nation "⁵¹.

Et de fait de quel autre moyen pourrait-on disposer pour réaliser la liberté ou l'égalité absolue, c'est-à-dire en vérité l'identité, sinon en tranchant toutes les têtes qui dépassent. Seule la mort rend en effet parfaitement identiques ou indifférents tous les êtres, puisque *dans* la mort, et nullement *devant* ou *après* (*derrière*) elle, comme on le dit trop rapidement, ils sont tous équivalents à rien.

"L'unique œuvre et opération de la liberté universelle est donc la *mort*, et, plus exactement, une *mort* qui n'a aucune portée intérieure, qui n'accomplit rien, car ce qui est nié c'est le point vide de contenu, le point du Soi absolument libre. C'est ainsi la mort la plus froide et la plus plate, sans plus de signification que de trancher une tête de chou ou d'engloutir une gorgée d'eau."

Partant la terreur ne fut point un simple épisode de la Révolution, mais l'aboutissement même de son Rêve, celui de la Liberté absolue, soit d'une liberté mal comprise, qui s'est ainsi avérée plutôt un cauchemar, entraînant "la situation la plus effroyable et la plus cruelle ... [où] la tyrannie, le despotisme élevait sa voix sous le masque de la liberté et de l'égalité".

Il est néanmoins dans la logique de toute terreur ou tyrannie, même et surtout si elle se pare du costume de la vertu – " qui veut faire l'ange fait la bête " nous prévenait déjà Pascal-, de périr par ses propres armes. Et c'est ce qui advint justement aux principaux membres du Comité du Salut public, les instigateurs de " la loi des suspects " et de la loi de Prairial, Robespierre, l'« Incorruptible », et Saint-Just, l'« Archange de la Révolution », qui furent inexorablement guillotins à leur tour.

" Ainsi la suspicion règne ; mais la vertu, dès qu'elle devient suspecte, est déjà condamnée. La suspicion acquit une formidable puissance et conduisit à l'échafaud le monarque dont la volonté subjective était précisément la conscience religieuse catholique. Robespierre posa le principe de la vertu comme l'objet suprême et l'on peut dire que l'homme prit la vertu au sérieux. Maintenant la vertu et la terreur dominant ; en effet la vertu subjective qui ne règne que d'après le sentiment, amène avec elle la plus terrible tyrannie. Elle exerce sa puissance sans user des formes juridiques et le châtement qu'elle inflige est lui aussi, simple – la mort. Cette tyrannie devait s'anéantir ; car toutes les inclinations, tous les intérêts, la raison même s'opposaient à cette terrible liberté conséquente qui, dans sa concentration, entrainait en scène aussi fanatique."

⁴⁹ *Ph.H.* pp. 339, 342 (cf. égal. *Écrits pols.* pp. 231, 389 et *E. III.* § 539 R.) ; *H.Ph.* VI. p. 1725, VII. p. 1852 (cf. égal. *Ph.R.* IV. p. 147) et *Phén. E.* t. 2 p. 135

⁵⁰ *Cours de philo. positive* 46^e L. p. 37

⁵¹ *Réflexions sur la révolution en France* pp. 11 et 247

La violence se retournant contre elle-même, rend impossible tout ordre durable (ferme), ne laissant place qu'à la stérile alternative : la Liberté ou la Mort, et fait rapidement sentir "le besoin absolu d'une puissance gouvernementale" stable, qu'incarnera Napoléon Bonaparte.

Seulement si Napoléon a bien résolu le problème de la violence intérieure, c'est en déplaçant celle-ci vers l'extérieur, où il entendit propager les principes révolutionnaires par la force.

" Il tourna ensuite vers l'extérieur l'immense puissance de son caractère, soumit toute l'Europe et répandit partout ses institutions libérales ... [sa] conquête a ouvert au même principe presque tous les États modernes, ou bien il y a été expressément introduit."

Tout en libérant l'Europe des anciennes servitudes, "l'Empereur—cette âme du monde (...) le plus grand professeur de droit public (...) le prince des batailles"⁵², lui en imposa de nouvelles, liées à ses conquêtes. Aussi on peut le tenir pour le continuateur de la terreur : " Il accomplit *le terrorisme* en remplaçant *la révolution permanente* par *la guerre permanente* " (Marx⁵³). Rien d'étonnant que son œuvre ait essuyé finalement le même échec que celle de Robespierre.

Cette double issue fatale renvoie à une cause identique, l'" abstraction du libéralisme " révolutionnaire, abstraction qui, ici comme là, a débouché sur une violence aveugle similaire, et par là même inefficace ou inopérante à long terme.

" Une force supérieure, mais extérieure, à la longue ne peut rien : Napoléon n'a pu davantage forcer l'Espagne à être libre que Philippe II n'a pu réduire la Hollande en servitude."

Cette abstraction trouve elle-même sa source dans une certaine immaturité de la pensée française, d'autant plus extrême et utopique dans ses prises de position politiques, qu'elle est plus conservatrice ou rétrograde dans ses habitus mentaux, et particulièrement dans sa religion dominante, le catholicisme, dont nous avons déjà souligné le caractère conformiste (rigide-traditionaliste). Pour se convaincre de ce point que l'on compare la France d'aujourd'hui, et plus généralement l'Europe du Sud, dominées par le catholicisme et où se côtoient une phraséologie révolutionnaire et une législation sociale arriérée, avec les pays de l'Europe du Nord, sous l'emprise eux du protestantisme et qui, tout en ignorant ou presque l'extrémisme, connaissent un «socialisme» réel nettement plus avancé, confirmant ainsi, fût-ce contre leur lettre, les prédictions historiques de Marx et plus encore celles de Hegel.

C'est donc faute d'avoir accompli une révolution spirituelle, soit la Réforme, que les Français n'ont pas réussi à mener à bien leur Révolution.

" C'est en effet un faux principe, que les entraves du droit et de la liberté puissent être ôtées sans que soit libérée la conscience et qu'il puisse y avoir une Révolution sans Réforme."

Par certains de ses aspects la Révolution française passera légitimement " pour une folie des Temps modernes ", surtout dans la mesure où elle prétend révolutionner un état politique "sans une Réforme"⁵⁴, c'est-à-dire sans avoir auparavant fait évoluer ou transformer les mentalités.

" Il est impossible d'édifier un État rationnel par des procédés artificiels, avec des matériaux quelconques, il faut que le peuple soit d'abord éduqué et préparé en vue de cet état." (Fichte⁵⁵)

N'aurait-elle pas dû être retardée, voire n'avoir jamais eu lieu, et les Français n'auraient-ils pas été mieux inspirés d'en faire l'économie, comme le voulait Burke et comme a fini par le penser Kant, sans parler de Nietzsche qui la taxait de "farce sinistre et à tout prendre inutile"⁵⁶. Mais outre qu'il ne s'agit là que d'un vœu pieu -on ne réécrit pas l'histoire-, on soupçonnera avec le philosophe critique un tel vœu de n'être que l'alibi des conservateurs ou des partisans de l'immobilisme, car " dans une hypothèse de ce genre, la liberté ne se produira jamais ".

⁵² *Phén. E.* t. 2 p. 136 ; *Ph.D.* § 258 R. ; *Ph.H.* pp. 196, 342 – 343 et *Corresp.* I. pp. 114–115 - 170 – II. p. 310

⁵³ *La Sainte Famille* p. 563

⁵⁴ *Ph.H.* p. 344 (cf. *Ph.D.* § 274 Add.) ; *ibid.* et *E.* § 552 R. ; cf. Burke, *Lettre à Mr Dupont* in *Rév. p. mod.* p. 8

⁵⁵ *Théorie de l'État* (1813) 2è sec. p. 429 in S.W. (Berlin 1845)

⁵⁶ *P.D.B.M.* § 38 ; cf. égal. *C.I.* 48. ; *Aurore* V § 534 ; *Gai Savoir* V § 350 et *H.T.H.* I § 463

L'échec concret d'une révolution –et chacune n'échoue-t-elle pas d'une certaine façon à atteindre ses buts ; mieux tout phénomène historique n'est-il pas voué à être dépassé ?- ne saurait condamner le motif qui l'anime. Or ce dernier demeurant en tout état de cause celui de la Liberté, fût-elle mal comprise, la Révolution française reste un Idéal à réaliser.

"Peu importe si la révolution d'un peuple plein d'esprit, que nous avons vu s'effectuer de nos jours, réussit ou échoue, peu importe si elle accumule misères et atrocités au point qu'un homme sensé qui la referait avec l'espoir de la mener à bien, ne se résoudrait jamais néanmoins à tenter l'expérience à ce prix, -cette révolution, dis-je, trouve quand même dans les esprits de tous les spectateurs (qui ne sont pas engagés dans ce jeu) une *sympathie* d'aspiration qui frise l'enthousiasme et dont la manifestation même comportait un danger ; cette sympathie par conséquent ne peut avoir d'autre cause qu'une disposition morale du genre humain." (Kant)

" De nouvelles tentatives de ce genre " (idem⁵⁷), soit " une révolution " (Hegel⁵⁸) ultérieure, sont possibles ou prévisibles, pour ne pas dire nécessaires.

Toutes les révolutions qui se sont effectivement succédé depuis, y compris les révolutions communistes (marxistes), se sont inspirées de cet Idéal. Que furent en effet ces dernières sinon une généralisation à l'échelle planétaire, et avec plus ou moins de bonheur en fonction des conditions spécifiques du moment et du lieu, de la Révolution française et de ses Principes ? Un illustre commentateur de Hegel a pu justement et pertinemment écrire :

" Napoléon achève l'histoire (...) Ce qui s'est produit depuis ne fut que l'extension dans l'espace de la puissance révolutionnaire universelle actualisée en France par Robespierre - Napoléon" (A. Kojève).

Lénine et Mao, formés tous deux, ne l'oublions pas, à l'école d'une idéologie européenne, elle-même, nous l'avons vu, héritière des idéaux révolutionnaires, ne firent rien d'autre qu'introduire celle-là en Asie, Russie et Chine. Les révolutions russe et chinoise peuvent à bon droit être comprises comme "l'actualisation sino-soviétique du bonapartisme robespierrien" ou comme " l'introduction du Code napoléonien " en Russie, en Chine et ailleurs (idem⁵⁹). Avec la Révolution française et ses conséquences proches ou lointaines, c'est non seulement notre passé, mais encore et surtout notre présent -"l'*actuel*... [ou] notre monde"⁶⁰- qui est en cause. Aussi elle mérite bien son titre de "la plus colossale" ou "Grande Révolution" (Marx-Engels). D'elle on aurait pu noter, en s'adressant aux contemporains : " *De te fabula narratur* "⁶¹.

Ses errements ou son inachèvement –errements révélateurs de l'inachèvement de l'histoire en général- sont à l'origine de nos propres tâtonnements. Car, outre son Idéal, la Révolution nous a également légué ses problèmes qui s'avèrent ainsi tout aussi éternels que ce dernier.

" Depuis la Révolution française, les doctrines des droits de l'homme, de la liberté et de l'égalité originelle de tous –qui constituent certes les fondements éternels et inébranlables de tout ordre social à quoi absolument aucun État ne peut déroger, mais par la conception exclusive desquelles on ne peut fonder un État, ni l'administrer-, sont traitées même par quelques-uns de nos compatriotes, dans le feu du combat, avec un accent trop enthousiaste et comme si elles conduisaient dans l'art politique encore plus loin qu'elles ne le font effectivement ; et sur bien d'autres points qui appartiennent aussi effectivement à ces doctrines, on est allé au delà, excès qui eux non plus ne sont pas restés sans influence destructrice." (Fichte⁶²)

Au-delà des raisons conjoncturelles déjà évoquées, et qui expliquent éventuellement la prévalence donnée en France à l'Idée abstraite de liberté, au détriment des particularités concrètes constitutives d'" un tout organique " - vivant et donc différencié, ou de toute vie sociale réelle, il n'en demeure pas moins que l'impossibilité, rencontrée par les Français, d'accorder ces deux moments, tous deux incontournables, de la liberté effective, témoigne de l'existence d'un problème universel et, pour tout dire, « métaphysique » : comment concilier, "saisir le lien absolu de", ce qui apparaît inconciliable ?

⁵⁷ *Méta. Mœurs* Doc. Droit § 62 (cf. *C. Fac.* II. note) ; *Rel. lim. Raison* p. 245 note 1 (cf. Hegel, *E.* § 258 Add.) et *Confl. Fac.* II. 6. et 7. in *op. cit.* pp. 171 et 173

⁵⁸ *Sur le Reformbill* in *É. pols.* p. 395

⁵⁹ *Introd. lecture de Hegel* pp. 41 - 436 note 2nd éd. et *Mag. Litt.* 53. *Entretien*

⁶⁰ *Ph.H.* pp. 66 - 337

⁶¹ vide supra p. 8 et Horace cité par Marx, *Capital* Préf. 1^{ère} éd. all^{de} p. 18

⁶² *Sur Machiavel* p. 63 (Payot)

Cette difficulté, que l'on formulera comme celle de la conciliation entre la "liberté" universelle et la loi ou l'"organisation" nécessairement particulière, soit entre le Droit idéal (« naturel ») et le droit positif, n'a jamais pu être entièrement et définitivement résolue *ici-bas* par quiconque. Nul n'en détient en effet la clef complète ou « magique », et ce pour la bonne et unique raison qu'une telle conciliation (pacification) ne peut jamais être acquise une fois pour toutes *hic et nunc*, -car elle serait alors simplement particulière-, vu qu'elle se construit (devient) perpétuellement. Elle n'est donc pas d'ordre statique mais dynamique, autant dire qu'elle s'avère elle-même conflictuelle ou dialectique, situation qui est appelée à perdurer.

" Ainsi se continue le mouvement et le trouble. Voilà la collision, le nœud, le problème où en est l'Histoire et qu'elle devra résoudre dans les temps à venir."

Toutes nos querelles (rivalités) contemporaines, qui ne sont pas prêtes de s'éteindre, ne se nourrissent-elles pas de ce conflit pérenne (persistant) entre Liberté et Ordre ? L'Histoire a encore de beaux ou dramatiques jours devant elle, même si ceux-ci sont prévisibles, contrairement à ce que prétendent ou souhaitent des pseudo-lecteurs de Hegel.

Pour autant que l'Histoire soit bien "l'évolution du concept de liberté", elle est par nature destinée à se mouvoir sans fin. Et si la philosophie est bien quant à elle "sagesse universelle", elle n'aura aucun mal à le reconnaître ; il lui suffit d'indiquer la direction de ce mouvement, c'est-à-dire son "dernier mot... [ou] stade", sans être tenue de le penser comme d'ores et déjà écrit ou réalisé. Nous confondrions sinon le fin (juste) mot de l'Histoire avec le mot fin (terme) lui-même, chosifiant ou réifiant du coup le sens ou la signification, toujours « relative » (systématique). Une chose en effet est d'affirmer que l'Histoire est sensée ou signifiante –sans quoi elle ne concernerait pas l'Humanité-, une autre de croire que ce sens a été ou sera un jour atteint. En assignant un Sens à l'Histoire, la philosophie ne prétend nullement se substituer à l'histoire proprement dite, ni à la politique effective, auxquelles incombent et la détermination précise des différentes phases du dynamisme historique et de son prolongement éventuel.

Au philosophe importe une seule chose : esquisser " sommairement " le cadre ou le plan de la production historique passée.

" Le but de l'histoire universelle est précisément que l'Esprit se développe jusqu'à constituer une (nouvelle) nature, un monde qui lui soit adéquat, en sorte que le sujet trouve son concept de l'Esprit dans cette *seconde nature*, dans cette réalité créée par le concept de l'Esprit, et possède dans cette objectivité la conscience de sa liberté et de sa rationalité subjectives. C'est en cela que consiste le progrès de l'Idée en général et cette situation représente pour nous le dernier mot de l'histoire. Ce qui s'en suit, à savoir sa réalisation effective, est l'histoire même ; le fait qu'il y ait encore du travail à faire, est une considération empirique. Dans la considération de l'histoire universelle, nous devons parcourir la longue route qui vient d'être indiquée sommairement et par laquelle elle accomplit ses fins. Mais la longueur du temps est une chose toute relative et l'esprit appartient à l'éternité. Pour lui, la longueur proprement dite n'existe pas. Son travail ultérieur consiste à ce que ce principe se développe et se perfectionne, que l'Esprit arrive à la réalité, à la conscience de soi dans la réalité."

Par après il appartient aux hommes de perfectionner / remplir ce cadre dans le futur.

Dans la mesure où c'est une réflexion sur la Révolution française qui nous autorise à saisir cette vérité de l'Histoire, on conclura enfin que tout autant qu'historiquement ou pratiquement "la Révolution française est sortie de la philosophie", philosophiquement ou théoriquement c'est elle qui en retour a rendu possible une authentique *Philosophie de l'Histoire universelle*, c'est-à-dire des « interprétations » ou des « jugements » historiques objectifs ou véritables : "*L'Histoire du Monde est le Tribunal du Monde*"⁶³.

J. Brafman

⁶³ *Ph.H.* pp. 46 (cf. *Ph.D.* § 200 R.), 343 (cf. *Ph.R.* 1ère p. chap. III. 2è s. III. 3. pp. 257-258) ; *Raison H.* p. 296 et Schiller cité par Hegel, *Ph.D.* §340 et *E.* III. § 548